Regu le 02/04/2019

CCEDA CC28/03/2019 (31)

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER » 29 avenue de Verdun 63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

Etalent presents.	
M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	
M. Jean-Philippe AUSSET Mme Aline ROCHE M. Daniel PEYNON Mme Annick FORESTIER Mme Marie-Evelyne TIZORIN M. Alain COSSON Mme Marie-France MARMY M. Christian BOURNAT Mme Catherine MORAND	Mme Nicole BOUCHERAT M. Bernard SAXER M. Didier BLANC M. Cyrille COURTY M. Bernard FRASIAK M. René FAVY M. Yannick DUPOUÉ M. Daniel DUVERT

<u>Votaient par procuration</u>:

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents:

Mme Monique ROUGIERMme Marie-France BARRIERM. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

AR PREFECTURE

063-246301097-20190328-20190328_31-DE

Regu le 02/04/2019

CCEDA CC28/03/2019 (31)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 **DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil de la Communauté réuni sous la présidence de Monsieur Florent **MONEYRON**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

- CONSIDERANT que la section d'investissement présente un déficit cumulé de 429 569.67 € et que la section d'investissement présente un besoin de financement de 34 972.28 €);
- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de l'exercice cumulé de 5 768 822.92 €.

	DECIDE d	l'affecter le	e résultat	de fonction	onnement	sans	affectation	au 1068	comme
suit :									
	Α				VOIX C	ONTI	RE		
	•••				ABSTE	NTIO	N		
				33	VOIX P	OUR	à l'unan	imité.	

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1er avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.

Regu le 02/04/2019

CCEDA CC28/03/2019 (31)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

	Francs	Euro
POUR MEMOIRE		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		0,00
- Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		5 231 630.26
- Plus-values de cession des éléments d'actif		0,00
- Virement à la section d'investissement		0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT		572 164.94
DEFICIT		
A – EXCEDENT AU 31.12.2018		5 803 795.20
* Affectation obligatoire :		
- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		0,00
- aux réserves réglementées		0,00
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)		
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068)		34 972.28
* Solde disponible affecté comme suit :		
- Affectation complémentaire en réserve (compte 10682)		0,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)		5 768 822.92
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		
DEFICIT RESIDUEL A REPORTER		
B – DEFICIT AU 31.12. 2018		
- Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
- Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
- Déficit résiduel à reporter		
- Excédent disponible (voir A, solde disponible)		
C – le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

Fait à LEZOUX, le 28/03/2019

Le Président

Délibéré par le Conseil Communautaire

A LEZOUX, le 28/03/2019

Nombre de membres en exercice : 36	Certifié exécutoire par le Président
Nombre de membres présents ou représentés : 33	Compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
Nombre de suffrage exprimés : 33	Et de la publication le
Votes:	A Lezoux, le
-Contre :	Le Président
-Abstention :	
- Pour : 33 unanimité	